



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

196^e séanceMardi 30 mai 1995, à 11 h 30
New York

Président : M. Erdenechuluun (Mongolie)

La séance est ouverte à 11 h 45.

Rapport de la Commission du désarmement à l'Assemblée générale à sa cinquantième session

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à notre programme de travail, nous abordons la phase finale de notre présente session, c'est-à-dire le point 7 de l'ordre du jour, relatif à l'examen et à l'adoption des rapports des organes subsidiaires sur les divers points de l'ordre du jour et le projet de rapport de la Commission. Ces rapports sont contenus dans les documents A/CN.10/CRP.2 à CRP.5.

Conformément au programme de travail dont nous étions convenus, nous commencerons par examiner et par adopter le rapport de la Commission. Ensuite, nous entendrons les déclarations finales des délégations.

Je voudrais maintenant entamer le processus d'examen et d'adoption des rapports des organes subsidiaires sur chaque point de l'ordre du jour. Ce faisant, je vais donner la parole au Président de chaque groupe de travail, qui présentera le rapport de ce groupe.

Nous commençons par le rapport du Groupe de travail I sur le point 4 de l'ordre du jour, intitulé «Processus du désarmement nucléaire dans le cadre de la paix et de la sécurité internationales, l'objectif étant d'éliminer les armes nucléaires», contenu dans le document A/CN.10/1995/-

CRP.3. Je donne la parole au Président du Groupe de travail I, qui va présenter le rapport de ce groupe.

M. Valencia Rodríguez (Équateur), Président du Groupe de travail I (*interprétation de l'espagnol*) : Qu'il me soit permis de présenter le rapport du Groupe de travail I, contenu dans le document A/CN.10/1995/CRP.3.

Il s'agit d'un bref rapport qui se limite à signaler les aspects de procédure de la session.

Comme souligné au paragraphe 8 du rapport, en dépit de tous ses efforts, le Groupe de travail n'a pas été en mesure d'établir un document consensuel sur le point 4 de l'ordre du jour, intitulé «Processus du désarmement nucléaire dans le cadre de la paix et de la sécurité internationales, l'objectif étant d'éliminer les armes nucléaires».

À ce sujet, qu'il me soit permis d'exprimer un point de vue strictement personnel.

Je crois que ce résultat comporte deux éléments positifs sur lesquels j'aimerais insister. Tout d'abord, on reconnaît expressément les réalités du monde d'aujourd'hui où la paix et la sécurité font partie intégrante des progrès réalisés dans le domaine du désarmement général et complet, dont le désarmement nucléaire est un élément essentiel. En effet, les positions des délégations, qui méritent notre attention, reflètent des intérêts incontestables en matière de paix et de sécurité nationales. En deuxième lieu, les États Membres

ont donc tous un intérêt commun : éviter la guerre nucléaire et réaliser le désarmement nucléaire. Pour y parvenir ils devront accroître leurs efforts — bilatéraux, régionaux et mondiaux — dans le cadre de négociations menées dans un esprit de coopération véritable et en toute bonne foi, afin de renforcer les mécanismes de désarmement nucléaire existants et de créer de nouvelles procédures à cette fin. À cet égard, il importe plus que jamais que tous les États assument leurs responsabilités respectives pour faire en sorte que la sécurité internationale soit maintenue au niveau le plus bas possible des armements et des forces armées.

Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier à nouveau de la confiance que vous avez placée en moi. Je remercie également toutes les délégations des efforts qu'elles n'ont cessé de déployer pendant cette session. Je tiens à souligner tout particulièrement la coopération précieuse apportée par les représentants de l'Allemagne, du Canada et de la France qui, agissant en leur qualité d'Amis du Président, ont mené des consultations officielles et privées.

Je tiens tout particulièrement à remercier M. Timur Alasaniya, Secrétaire du Groupe de travail, de son inlassable concours; j'exprime également ma reconnaissance aux interprètes et aux autres fonctionnaires du Secrétariat qui ont contribué aux efforts du Groupe de travail.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : S'il n'y a pas de commentaires, je considérerai que la Commission du désarmement souhaite adopter le rapport (A/CN.10/1995/CRP.3) du Groupe de travail I sur le point 4 de l'ordre du jour concernant le désarmement nucléaire.

Le rapport est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous passons maintenant au rapport (A/CN.10/1995/CRP.4) du Groupe de travail II sur le point 5 de l'ordre du jour, intitulé «Transferts internationaux d'armes, plus particulièrement dans le contexte de la résolution 46/36 H de l'Assemblée générale, en date du 6 décembre 1991».

Je donne la parole au Président du Groupe de travail II, qui va présenter le rapport du Groupe.

M. Hoffmann (Allemagne), Président du Groupe de travail II (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier de l'orientation et de l'appui que vous avez donnés au Groupe de travail. Je remercie également tous les représentants qui ont participé si activement aux travaux du Groupe. Je

remercie enfin le secrétariat, et plus particulièrement M. - Lin, qui nous a énormément aidés.

Nous avons travaillé sur la base du document du Président de l'an dernier, qui été élaboré par mon prédécesseur, le représentant de la Colombie. Nous avons décidé de la structure de nos travaux, de nouvelles têtes de chapitre et de ce sur quoi doivent porter nos efforts, à savoir toutes les questions liées aux transferts d'armes, mais en mettant clairement l'accent sur le trafic illicite d'armements.

Nous avons procédé à une première lecture très approfondie des directives, et comme les membres peuvent le voir, il y a pas mal de crochets. Mais, comme l'a fait remarquer un représentant, il s'agit pour la plupart de crochets «amicaux». Je pense qu'ils peuvent maintenant être supprimés, et que nous avons de bonnes chances d'arriver l'an prochain à des directives sur les transferts d'armes, dans le délai de trois ans.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : S'il n'y a pas de commentaires, je considérerai que la Commission du désarmement souhaite adopter le rapport (A/CN.10/1995/CRP.4) du Groupe de travail II sur le point 5 de l'ordre du jour relatif aux transferts internationaux d'armes.

Le rapport est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous en venons maintenant au rapport (A/CN.10/1995/CRP.5) du Groupe de travail III sur le point 6 de l'ordre du jour, intitulé «Examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement».

Je donne la parole au Président du Groupe de travail III, qui va présenter le rapport du Groupe.

M. Gambari (Nigéria), Président du Groupe de travail III (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur et le plaisir de présenter le rapport du Groupe de travail III sur le point 6 de l'ordre du jour.

Entre le 18 et le 26 mai 1995, le Groupe de travail III a tenu neuf séances. Par ailleurs, en ma qualité de Président, j'ai eu pendant cette période des consultations officielles avec le Groupe et les Amis du Président afin de trouver un terrain d'entente à propos de la question et faciliter le travail du Groupe.

À sa 1re séance, le 18 mai 1995, le Groupe de travail a décidé de consacrer deux séances à un bref échange de

vues général sur la question soumise à son examen. Le débat a été extrêmement fructueux.

À sa 2e séance, le 19 mai 1995, le Groupe de travail a décidé de se servir du non-document de travail du Président, établi en consultation avec les Amis du Président, comme base pour ses travaux.

Ce document et plusieurs autres documents de travail ont par la suite fait l'objet d'une discussion très approfondie. De nombreuses propositions et suggestions ont été faites, à la suite de quoi le texte a été profondément remanié plusieurs fois.

J'ai le regret de devoir annoncer à la Commission du désarmement que le 26 mai, en dépit de tous nos efforts, le Groupe de travail n'est pas arrivé à un consensus sur le texte du non-document de travail du Président concernant l'examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement.

Je tiens à dire que les délibérations du Groupe de travail se sont déroulées dans un climat extrêmement positif. Les discussions ont parfois été très animées, mais elles sont toujours restées courtoises. Toutefois, les divergences de vues étaient telles qu'il n'a pas été possible de trouver un terrain d'entente à propos des questions soulevées pendant les travaux du Groupe. Bien que notre travail de fond n'ait pas abouti, je suis certain que nous avons jeté les bases d'un nouvel examen et de nouveaux efforts concernant ce point de l'ordre du jour, comme les membres peuvent le voir d'après les différentes versions — y compris la toute dernière — du non-document de travail du Président.

J'ai déjà eu l'occasion de remercier toutes les délégations, sans exception, en particulier les Amis du Président, sans oublier le secrétariat — M. Sattar et Mme Webster notamment — et tous ceux qui ont collaboré avec moi, du concours et de l'appui très précieux qu'ils m'ont apportés durant les deux semaines écoulées.

Je ne saurais terminer sans remercier les interprètes, qui, patiemment et avec compétence, nous ont fourni leurs services tout au long des délibérations, y compris le soir et lors de séances parfois très prolongées.

Qu'il me soit également permis, Monsieur le Président, de vous exprimer ma reconnaissance et mes remerciements personnels pour les encouragements constants et le précieux appui que vous m'avez prodigués.

À sa 9e séance, le 26 mai 1995, le Groupe de travail III a adopté son rapport par consensus.

Cependant, comme les membres de la Commission le savent, le rapport a été légèrement amendé ce matin. Ces amendements sont les suivants.

Premièrement, un nouveau paragraphe a été intercalé entre le paragraphe 9 et l'ancien paragraphe 10. Le nouveau paragraphe 10 se lira comme suit:

«À sa 9e séance, le 26 mai, le Groupe de travail, conformément à la décision antérieure de la Commission du désarmement, a achevé la discussion du point intitulé "Examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement".»

Deuxièmement, l'ancien paragraphe 10 devient ainsi le nouveau paragraphe 11, lequel sera légèrement modifié pour se lire comme suit :

«À la même séance, le 26 mai, le Groupe de travail a adopté par consensus son rapport à la Commission du désarmement sur le point 6 de l'ordre du jour, intitulé "Examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement".»

J'ai maintenant l'honneur de présenter le rapport à la Commission du désarmement pour examen. Une fois de plus, je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir accordé le privilège de servir en qualité de Président du Groupe de travail III.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que la Commission souhaite adopter le rapport (A/CN.10/1995/CRP.5) du Groupe de travail III sur le point 6 de l'ordre du jour intitulé «Examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement», tel qu'il a été amendé oralement?

Le rapport, tel qu'il a été amendé oralement, est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Étant donné que nous avons adopté tous les rapports des organes subsidiaires de la Commission, je voudrais remercier les présidents des groupes de travail des efforts qu'ils ont consacrés aux questions qui leur étaient confiées et de la coopération dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement des tâches dont les a chargés l'Assemblée générale.

Nous sommes à présent en mesure de passer à l'examen du projet de rapport (A/CN.10/1995/CRP.2) de la Commission du désarmement. À cet égard, j'ai le grand plaisir de donner la parole au Rapporteur de la Commission, qui va présenter le projet de rapport.

M. Issa (Égypte), Rapporteur de la Commission du désarmement (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur et le plaisir de présenter à la Commission du désarmement le projet de rapport de la Commission à sa présente session dont les membres sont saisis pour examen.

Conformément à la pratique antérieure, le projet de rapport contient quatre chapitres, à savoir : «Introduction», «Organisation et travaux de la session de fond de 1995», «Documentation» et «Conclusions et recommandations». Tout comme les années précédentes, le document présente une description factuelle des travaux et des délibérations de la Commission au cours de la session. En ce qui concerne les travaux de fond effectués par les organes subsidiaires de la Commission, la section pertinente contiendra les rapports des trois Groupes de travail, qui viennent d'être adoptés par la Commission.

Comme les membres peuvent le voir, dans le projet de rapport certains espaces ont été laissés en blanc, à ce stade, dans l'attente d'informations. Je propose que nous laissions au Secrétariat le soin de compléter le texte à l'aide des numéros et des dates de séance pertinents.

Je voudrais attirer l'attention des membres sur les modifications suivantes apportées au projet de rapport.

Dans la partie I, le paragraphe 3 devra se lire comme suit :

«À sa session d'organisation, la Commission a également décidé qu'elle achèverait l'examen des points intitulés "Processus du désarmement nucléaire dans le cadre de la paix et de la sécurité internationales, l'objectif étant d'éliminer les armes nucléaires" et "Examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement", lors de sa session de fond de 1995.»

La seconde modification concerne la partie III B du projet de rapport, qui contiendra désormais deux nouveaux paragraphes, adoptés ce matin à la réunion du Comité plénier. L'actuel paragraphe 18 sera suivi d'un nouveau paragraphe 19 qui se lira comme suit :

«Une note verbale datée du 26 mai 1995 contenant une déclaration (A/CN.10/190) a été adressée au Centre pour les affaires de désarmement du Secrétariat par la Mission permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies.»

Immédiatement après figurera un nouveau paragraphe 20 qui se lira comme suit :

«Un document de travail intitulé "Examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement" (A/CN.10/191) a été présenté par l'Inde.»

Dans la version finale du rapport, l'ancien paragraphe 19 et les paragraphes suivants seront renumérotés en conséquence.

À la présente session, le Groupe de travail II a jeté des bases solides pour le point 5 de l'ordre du jour relatif aux transferts internationaux d'armes. Il faut espérer que l'examen de cette question s'achèvera avec des résultats positifs l'année prochaine. Toutefois, la Commission du désarmement n'a pas été en mesure de parvenir à une conclusion positive sur les deux autres points de son ordre du jour, à savoir l'examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement et le processus du désarmement nucléaire dans le cadre de la paix et de la sécurité internationales.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour remercier sincèrement les membres du secrétariat de l'assistance et de la coopération qu'ils m'ont apportées dans l'élaboration du projet de rapport de la Commission. Je voudrais en particulier exprimer ma sincère gratitude à M. Prvoslav Davinić, Directeur du Centre pour les affaires de désarmement. En outre, je tiens à remercier sincèrement M. Lin Kuo-Chung, Secrétaire de la Commission du désarmement, et ses collègues de leur assistance et de leur coopération précieuses.

En outre, Monsieur le Président, je voudrais souligner que ce fut pour moi un grand honneur et un privilège d'avoir travaillé sous votre direction efficace, et d'avoir bénéficié de la pleine coopération des présidents des trois groupes de travail, qui ont dirigé les travaux des organes subsidiaires de la Commission au cours de cette session de manière extrêmement compétente.

Après cette brève introduction, je recommande à la Commission d'adopter le projet de rapport figurant au document A/CN.10/1995/CRP.2, tel qu'il a été amendé oralement.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons à présent examiner le projet de rapport (A/CN.10/1995/CRP.2) de la Commission, paragraphe par paragraphe.

En l'absence de commentaires sur les paragraphes 1 à 8, je considérerai que la Commission décide d'adopter ces paragraphes.

Les paragraphes 1 à 8 sont adoptés.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Dans les paragraphes 9 à 11, les espaces laissés en blanc seront complétés par le secrétariat ultérieurement. En l'absence de commentaires sur les paragraphes 9 à 11, je considérerai que la Commission décide d'adopter ces paragraphes.

Les paragraphes 9 à 11 sont adoptés.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : En l'absence de commentaires sur les paragraphes 12 à 18, je considérerai que la Commission décide d'adopter ces paragraphes.

Les paragraphes 12 à 18 sont adoptés.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : En l'absence de commentaires sur les paragraphes renumérotés 19 à 26, je considérerai que la Commission décide d'adopter ces paragraphes.

Les paragraphes 19 à 26 sont adoptés.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Maintenant que tous les paragraphes du rapport ont été adoptés, la Commission va se prononcer sur le projet de rapport dans son ensemble, y compris les trois rapports des organes subsidiaires qu'il contient. Puis-je considérer que la Commission décide d'adopter le projet de rapport de la Commission dans son ensemble, tel qu'il a été amendé oralement?

Le projet de rapport, tel qu'il a été amendé oralement, est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : La Commission a ainsi achevé son examen du point 7 de l'ordre du jour.

Déclarations finales

Mme Hamilton (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous exprimer toute la reconnaissance de ma délégation pour la façon dont vous avez dirigé les travaux de la présente session. Je voudrais également remercier le secrétariat et les interprètes de leur dévouement.

L'Australie est déçue de ce que le Groupe de travail I chargé du désarmement nucléaire n'ait pu arriver à un document concerté en dépit des efforts louables du Président et des Amis du Président. Pour la grande majorité des délégations un consensus était à la fois souhaitable et possible. Il est donc regrettable que les délégations n'aient pas été unanimes à vouloir s'engager dans des négociations sérieuses pour trouver un terrain d'entente, si petit soit-il.

Le fait que les délibérations de la Commission sur le désarmement nucléaire n'aient donné aucun résultat ne reflète pas fidèlement les réalités examinées au sein du Groupe de travail I, et n'y change rien. Un désarmement nucléaire d'importance historique est en cours, et maintenant que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires vient d'être prorogé indéfiniment, les États nucléaires, ainsi que les 174 autres États parties au Traité, sont décidés à poursuivre un désarmement systématique en vue d'aboutir à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ma délégation continue de penser que la clef de la réalisation de cet objectif reste l'universalité du régime de non-prolifération.

Sous la direction dynamique et efficace de l'Ambassadeur Hoffmann, le Groupe de travail II a énormément progressé sur la question des transferts internationaux d'armes, en se concentrant en particulier sur le grave problème des transferts illicites. Dans son supplément à l'«Agenda pour la paix» (A/50/60), le Secrétaire général souligne la nécessité de ce qu'il appelle le «micro-désarmement» (Ibid., par. 60) — mesures visant à répondre au carnage causé par les armes de petit calibre — obtenues pour la plupart de façon illicite — utilisées dans les vrais conflits, auxquels l'ONU est de plus en plus confrontée. Lors du débat au Conseil de sécurité sur le supplément à l'Agenda pour la paix, l'Ambassadeur Butler, de l'Australie, a appuyé vigoureusement l'action des Nations Unies dans ce domaine. Les efforts de la Commission sont des plus opportuns.

Le projet de directives élaboré par le Groupe de travail II constitue une base solide pour l'achèvement de ce point, l'an prochain. Les capitales devront prêter attention aux conséquences techniques du projet de directives et aux problèmes de terminologie. Nous prônons la rationalisation

des parties introductive et générale des directives pour éviter les doubles emplois et faire en sorte que les importantes recommandations en faveur d'une action nationale et internationale soient clairement mises en relief.

Nous aimerions saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Gambari des efforts louables qu'il a déployés pour procéder, au sein du Groupe de travail III, à l'examen convenu à mi-parcours de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement. Malgré l'absence d'un document final accepté par tous, nous pensons que cet effort a été utile. Nos débats, dirigés de manière impressionnante par l'Ambassadeur Gambari, ont clairement montré que l'on avait progressé vers la réalisation des objectifs fixés dans la déclaration fondatrice (résolution 45/62, annexe). Nos efforts se sont également traduits par certaines suggestions constructives en vue d'une action ultérieure.

La session de cette année de la Commission du désarmement souligne la nécessité de faire preuve de réalisme quant à ce que nous attendons de la Commission à l'avenir. La Commission du désarmement ne doit plus accepter de servir de tribune pour de futiles attaques contre le Traité, quasi universel, sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Les préoccupations relatives au TNP doivent être abordées dans le cadre du processus d'examen renforcé du Traité lui-même : la Commission du désarmement devrait s'engager dans un dialogue sérieux sur les importantes questions de désarmement qui surgissent et sur lesquelles un terrain d'entente entre les États Membres de l'ONU peut et doit être trouvé. C'est l'attachement de toutes les délégations à cet objectif qui fait la valeur de cette instance.

Pour terminer, ma délégation tient à déclarer fermement que le Gouvernement australien condamne vigoureusement l'essai nucléaire réalisé par la Chine le 15 mai dernier. L'Australie est profondément déçue que la Chine ait procédé à cet essai quelques jours à peine après la fin de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP. Cette Conférence historique a adopté une décision sur les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires qui engage les États à faire preuve de la plus grande modération en ce qui concerne les essais nucléaires. Nous croyons que la décision de la Chine n'est pas compatible avec une telle décision. Nous appelons tous les États dotés d'armes nucléaires à s'abstenir de procéder à tout nouvel essai — attitude qui serait conforme à l'opposition internationale sans équivoque aux essais nucléaires — en attendant la conclusion d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires, pas plus tard qu'en 1996.

M. Walters (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, j'aimerais exprimer la reconnaissance de ma délégation pour la manière dévouée et impartiale dont vous avez présidé la session de fond de 1995 de la Commission du désarmement. Nous voudrions également rendre hommage aux présidents des groupes de travail, qui ont été confrontés à une tâche difficile et parfois impossible dans leurs efforts pour amener les délégations au consensus. Si ce consensus est demeuré insaisissable au sein des Groupes de travail I et III — dont nous avons espéré voir achever les travaux de fond cette année — ce n'est certainement pas la faute des diplomates chevronnés et très compétents qui les ont présidés.

La délégation sud-africaine est déçue que, notwithstanding les ressources qui lui ont été allouées — ressources qui font défaut —, la Commission du désarmement ait obtenu si peu de résultats à sa session de cette année. Nous espérons que certains progrès, si modestes soient-ils, auraient été réalisés sur les points 4 et 6 de l'ordre du jour. Nous comprenons que de profondes divergences de principe existent au sein de la communauté internationale en ce qui concerne la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Toutefois, un manque de progrès persistant sur différents points de son ordre du jour risque de saper la crédibilité de cet important organe. Nous croyons donc qu'un ordre du jour plus modeste et plus précis s'impose pour les futures sessions de la Commission du désarmement. De cette façon, nous espérons que les futures sessions de fond pourront donner des résultats plus utiles.

Ma délégation a pris note des regrets exprimés par plusieurs pays au cours de la première séance du Groupe de travail I au sujet de l'essai nucléaire réalisé le 15 mai 1995 par la Chine. La décision prise par la Chine d'effectuer cet essai seulement trois jours après la fin de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, lors de laquelle les puissances nucléaires se sont expressément engagées à faire preuve de la plus grande retenue en matière d'essais, est très regrettable. Nous espérons que les récents essais chinois ne retarderont pas les négociations relatives à la conclusion d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires qui se déroulent actuellement à Genève. Le Gouvernement sud-africain exhorte la République populaire de Chine à s'associer aux autres États dotés d'armes nucléaires pour proclamer un moratoire sur les essais en attendant l'entrée en vigueur d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires, et à oeuvrer en faveur de la mise au point de ce traité d'ici la fin de 1996.

M. Miraillet (France) : Monsieur le Président, ma délégation, comme vous venez de le dire et comme elle l'a

fait à l'occasion de l'ouverture de nos travaux, souhaite s'exprimer au nom de l'Union européenne, des États d'Europe centrale et orientale qui lui sont associés — Bulgarie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie — ainsi qu'au nom de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège.

Dès l'ouverture de cette session, les 24 pays qui parlent par ma voix vous ont assuré de leur plein soutien face au programme de travail très chargé qui nous avait été assigné. L'Union européenne n'avait pas mésestimé, au lendemain des débats de la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), les difficultés qui nous attendaient. Le bilan contrasté que nous pouvons faire aujourd'hui de nos travaux souligne malheureusement que ces appréhensions n'étaient pas sans justification. Cette année pourtant, deux groupes de travail ont travaillé parallèlement, avec l'accord des délégations. À ces consultations se sont ajoutées de nombreuses séances de concertation informelles. C'est dire que nos discussions ont été intenses au cours des deux dernières semaines. Malgré cela, les travaux de cette session, s'agissant tout au moins de ceux de ses groupes de travail, n'ont que très rarement dépassé la simple réaffirmation de positions nationales.

S'agissant des travaux du Groupe de travail I sur le désarmement nucléaire, l'Union européenne ne peut que regretter qu'au bout de cinq années d'échanges aucun accord n'ait pu intervenir. Les discussions menées dans le cadre de la Conférence du TNP avaient certes permis de constater l'ampleur de nos divergences. Elles n'en avaient pas moins conduit à trouver, sur certains aspects fondamentaux, un langage de consensus dont nous regrettons aujourd'hui qu'il n'ait pu être retenu comme base de travail par certaines délégations, au risque de provoquer l'échec de nos consultations.

C'est également un constat identique que l'Union européenne se trouve aujourd'hui amenée à faire concernant les travaux du Groupe de travail chargé d'examiner l'application de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement. Nous avons espéré, dès l'ouverture des travaux, que ce thème pourrait faire l'objet de l'élaboration d'un document acceptable par toutes les délégations. Le document de travail introductif présenté par la délégation du Nigéria constituait à cet effet une base de travail prometteuse. Toutefois, les tentatives répétées de certaines délégations d'introduire au sein de ce document des amendements dont les semaines précédentes avaient clairement démontré qu'ils ne pourraient recueillir

l'agrément général ont empêché un accord, dont chacun sait ici qu'il était à notre portée.

Face à cette situation, les progrès indéniables enregistrés dans le cadre de nos discussions sur le thème des transferts internationaux d'armements constituent un résultat encourageant. Celui-ci devrait nous conduire l'an prochain, sur ce domaine sensible, à l'adoption par consensus d'un document final. Le succès de ces travaux doit peut-être nous amener à réfléchir sur la nécessité future de concentrer les réflexions de la Commission du désarmement sur des sujets précis et constructifs.

Monsieur le Président, l'Union européenne ne voudrait pas terminer son intervention sans vous exprimer sa reconnaissance pour la manière exemplaire dont vous avez conduit nos travaux. Elle tient également à rendre hommage aux Présidents des Groupes de travail, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour trouver, malgré les difficultés, la voie des compromis nécessaires; elle remercie également le secrétariat pour les efforts incessants qu'il a déployés au cours de ces deux dernières semaines.

M. Felicio (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : La session de 1995 de la Commission du désarmement a été, à bien des égards, une expérience décevante. En dépit de vos efforts personnels, Monsieur le Président, et des efforts du Président du Groupe de travail I — l'Ambassadeur Valencia Rodríguez — et du Président du Groupe de travail III, — l'Ambassadeur Gambari —, il n'a pas été possible d'arriver à un consensus sur un document de fond concernant les points relatifs au désarmement nucléaire et à l'examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement.

Le Groupe de travail II — présidé par l'Ambassadeur Hoffmann — a fait certains progrès, mais nous sommes encore loin d'être d'accord sur la question des transferts internationaux d'armes.

Le Brésil s'est toujours efforcé d'apporter une contribution constructive aux efforts multilatéraux déployés dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération, et je puis affirmer que cette attitude ne changera pas. Cependant, nous sommes préoccupés par le climat qui règne actuellement, dont nous craignons qu'il ait un impact négatif sur les travaux de la Conférence du désarmement, de la Première Commission et d'autres instances multilatérales.

Avant la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation (TNP), on

pouvait légitimement espérer qu'une décision sur l'avenir de ce traité aurait permis d'ouvrir la voie à de nouvelles réalisations. Mais les événements des dernières semaines ont montré que tel n'est peut-être pas le cas.

De nouveaux efforts sont nécessaires pour préserver la crédibilité des mécanismes multilatéraux de désarmement. S'agissant de la Commission du désarmement, nous devons identifier les domaines où des accords sont possibles pour la prochaine session; ou bien il nous faudra réfléchir à ce que nous attendons de la Commission à l'avenir. En outre, nous devons prouver par des actes notre attachement au désarmement et à la non-prolifération. Il faut que les négociations sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles prennent un bon départ. Un traité d'interdiction complète des essais, sans exceptions ni lacunes, doit être conclu promptement. Les États dotés d'armes nucléaires qui ont suspendu leurs essais nucléaires avant la Conférence du TNP ne doivent reprendre ces essais sous aucun prétexte; aucun essai nucléaire nouveau ne doit avoir lieu.

Le Brésil espère que tous les pays coopéreront sincèrement au renforcement de la sécurité internationale grâce à un engagement renouvelé à l'égard du désarmement et de la non-prolifération.

M. Moradi (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, vous exprimer, ainsi qu'aux Présidents des trois Groupes de travail et au secrétariat, ma profonde reconnaissance pour tout ce qui a été fait pour faciliter les progrès des travaux de la Commission du désarmement cette année.

Ma délégation est déçue que les membres de la Commission n'aient pu arriver à des documents consensuels sur deux points : le processus de désarmement nucléaire et l'examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement. Le consensus nous a échappé parce que certains États dotés d'armes nucléaires étaient, du fait de la récente prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), moins enclins qu'auparavant à accepter une évaluation réaliste et équilibrée des progrès et des échecs enregistrés — en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire — et, sur la base de cette évaluation, à s'engager à prendre certaines mesures modestes dans ce domaine.

Ma délégation, comme plusieurs autres délégations, a toujours maintenu que l'absence de progrès sur des points de l'ordre du jour de la Commission ne devrait en aucune manière remettre en question la pertinence et la crédibilité

de cet organe important. La Commission sert un objectif important : l'identification des domaines d'accord ou de désaccord sur les questions de désarmement, et la formulation de directives, de principes et de recommandations sur ces questions. Nous sommes pleinement convaincus que, si l'on veut que la Commission fasse des progrès, il nous faut changer son attitude à l'égard des questions qu'elle discute. Nous espérons que, désormais, des efforts seront déployés sous votre direction, Monsieur le Président, afin de formuler les points qu'il serait utile d'inscrire à l'ordre du jour de la Commission du désarmement l'année prochaine.

Mme Yoo (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, Monsieur le Président, je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédée pour vous remercier chaleureusement de la façon dont vous avez dirigé cette session de la Commission du désarmement. Ma délégation voudrait, par votre intermédiaire, remercier les Présidents des trois Groupes de travail, qui ont guidé avec une grande compétence l'examen des points de l'ordre du jour qui leur étaient confiés.

S'agissant du point 4 de l'ordre du jour, relatif au processus de désarmement nucléaire, je crois que nous avons eu un échange de vues très utile et très complet. Cependant, en dépit du travail sérieux accompli par chaque délégation, nous avons malheureusement dû terminer notre discussion sur ce sujet important sans avoir obtenu le moindre résultat concret.

Il semble que l'on revive la déception de l'année dernière, lorsque, après quatre ans de travail de fond, nous avons dû supprimer de notre ordre du jour le point relatif à la science et à la technique.

Peut-être étions-nous trop ambitieux au départ. Alors que nous reconnaissons tous que le désarmement nucléaire est une des questions revêtant la plus haute priorité pour la communauté internationale, nous savons également, qu'à l'heure actuelle, il existe entre certaines délégations des divergences de vues insurmontables sur cette question. Donc, il aurait peut-être été préférable de limiter quelque peu l'examen de la question et de nous concentrer sur certains aspects du désarmement nucléaire.

Fort de cette expérience, ma délégation suggère que pour ses futurs travaux, la Commission du désarmement choisisse un thème plus facile à gérer et plus pratique pour son ordre du jour, afin d'aboutir à des résultats concrets.

Ma délégation estime également qu'il est regrettable que le Groupe de travail III n'ait pas pu se mettre d'accord

sur le point 6 de l'ordre du jour, à savoir l'examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement. Cela est principalement dû au fait que certains pays perçoivent différemment ce qui a été ou n'a pas été accompli au cours des cinq dernières années. Il est regrettable que nous choissions d'insister sur les divergences au lieu d'essayer de saisir cette occasion pour fixer de nouvelles priorités et formuler de nouvelles stratégies en vue de la réalisation d'objectifs communs de désarmement pendant cette décennie.

Sous la conduite éclairée de l'Ambassadeur Hoffmann, de l'Allemagne, le Groupe de travail II a toutefois été en mesure de progresser quelque peu sur l'importante question des transferts internationaux d'armes. Le transfert illicite d'armes a un effet nettement déstabilisateur pour nombre de pays et compromet la paix et la sécurité régionales et internationales. Ma délégation espère que les discussions de cette année fourniront une base utile à la Commission du désarmement, qui lui permettra de faire de rapides progrès dans cet important domaine à la session de l'an prochain.

Pour terminer, ma délégation partage les sentiments exprimés par d'autres orateurs au sujet de l'essai nucléaire chinois du 15 mai. Elle prie instamment la Chine de se joindre au moratoire sur les essais nucléaires décrété par les autres États dotés d'armes nucléaires, afin de ne pas retarder la conclusion des négociations sur le traité d'interdiction complète des essais, attendue pour 1996 au plus tard.

M. Macedo (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation regrette qu'une fois encore la Commission du désarmement achève sa session de fond avec bien peu de résultats concrets. Elle déplore en particulier que nous ne soyons parvenus à aucun accord sur le désarmement nucléaire, question inscrite à son ordre du jour depuis plusieurs années et que la Commission a décidé de ne plus examiner.

Pour le Mexique, l'absence totale de résultats sur une question à laquelle il accorde la plus haute priorité est un sujet de vive préoccupation. En cette ère prétendument nouvelle, où l'affrontement bipolaire a disparu, il est particulièrement regrettable que la communauté internationale ne puisse arriver à un compromis ferme à propos du désarmement nucléaire et de l'élimination complète des armes de destruction massive, dont l'existence continue de menacer la survie même de l'humanité.

Nous tenons à rendre hommage ici aux efforts inlassables déployés par le Président du Groupe de travail I, l'Ambassadeur Valencia Rodríguez, de l'Équateur, ainsi que

par ses collaborateurs, pour essayer d'arriver à un document acceptable pour tous. Malheureusement, leur patience et leur persévérance se sont heurtées à un mur d'intransigeance. Nous pensons que les résultats de la dernière Conférence des parties chargée de l'examen et de la prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui vient de s'achever à New York, auraient créé un climat propice à la réalisation d'un accord. Nous nous sommes malheureusement trompés. Une fois de plus, nous avons vu s'afficher au sein du Groupe de travail des positions que nous pensions révolues.

L'élimination complète des armes nucléaires reste une des questions prioritaires de la politique étrangère du Mexique. Nous pensons que seule la disparition de ces armes peut éliminer le danger d'une guerre nucléaire, qui menacerait tous les pays au même titre.

Les réductions des arsenaux nucléaires réalisées ces dernières années par la négociation sont assurément un sujet de satisfaction pour mon gouvernement. Cependant, la tâche est loin d'être achevée. Nous demandons instamment une nouvelle fois aux cinq États qui possèdent des armes nucléaires de redoubler d'efforts en vue de l'élimination complète de ces armes.

Je voudrais saisir cette occasion pour renouveler l'appel lancé par mon gouvernement aux puissances nucléaires pour qu'elles s'abstiennent de procéder à des essais nucléaires jusqu'à l'entrée en vigueur du traité les interdisant, dont la négociation doit s'achever en 1996.

Enfin, Monsieur le Président, ma délégation voudrait vous remercier ainsi que tous les membres du Bureau des efforts que vous avez faits pendant la présente session de la Commission du désarmement.

M. Chandra (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'associer aux sentiments exprimés par les orateurs précédents à propos de la façon compétente et avisée dont vous avez conduit les délibérations de la présente session de la Commission du désarmement. Je voudrais aussi féliciter les Présidents des trois Groupes de travail.

Nous sommes nous aussi profondément déçus de ce que la Commission du désarmement n'ait pas été en mesure d'arriver cette année à des documents de consensus sur le travail des Groupes de travail I et III. À notre avis, l'impossibilité de progresser est due essentiellement à trois facteurs.

Le premier facteur est la tendance à surestimer les progrès enregistrés jusqu'ici en matière de désarmement nucléaire. Certes des progrès ont été faits, mais ils sont modestes.

Le deuxième facteur, ce sont les efforts faits pour demander l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous n'avons pas souscrit à ce traité, qui est discriminatoire et qui n'offre aucun moyen sûr et pratique d'arriver à l'élimination complète des armes nucléaires dans un délai donné.

Le troisième facteur réside dans le fait qu'on s'efforce de ne faire que des recommandations minimales en vue de progresser dans le domaine du désarmement nucléaire. Nous avons toujours pensé qu'il nous fallait aboutir à cet égard à des recommandations dignes de ce nom, susceptibles de conduire à l'élimination rapide et complète des armes nucléaires.

Cela dit et nonobstant l'absence de progrès dans l'élaboration de documents pour les Groupes I et II, il faut reconnaître qu'on est arrivé à une meilleure compréhension des positions des uns et des autres et que l'absence d'un document de consensus reflète simplement les divergences de vues fondamentales sur le désarmement nucléaire, lesquelles sont réellement cause de division et responsables de l'absence de progrès dont je viens de parler.

Nous nous félicitons particulièrement du travail accompli par le Groupe de travail II sous la conduite éclairée de l'Ambassadeur Hoffmann. Nous estimons que des progrès tangibles ont été faits dans ce domaine. Nous nous en réjouissons et nous sommes certains que le Groupe de travail sera en mesure, l'an prochain, de mettre au point un document sur ce sujet.

Enfin, je voudrais dire que le fait que les Groupes de travail I et III n'aient pas produit de document ne doit pas nous faire douter du rôle joué par la Commission du désarmement, ni nous en détourner.

Nous estimons que la Commission du désarmement devrait continuer à jouer son rôle de principal organe de délibération sur les questions de désarmement. Aucun autre organe ne peut et ne doit se substituer à elle. Je pense également que nous ne devrions pas et, en fait, que nous ne pouvons pas attendre d'elle qu'elle produise des documents sur tous les points actuellement à l'examen, ce qui se produira lorsqu'il y aura consensus; entre-temps, la poursuite des discussions a en soi une importance qui ne saurait être sous-estimée.

M. Chtcherbak (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*): Monsieur le Président, la Fédération de Russie voudrait vous remercier des efforts que vous avez déployés pour nous permettre de nous acquitter efficacement de nos travaux. Nous tenons également à remercier les Présidents des trois Groupes de travail, qui ont tant fait pour nous aider à parvenir à des résultats concrets.

Malheureusement — et notre délégation voudrait joindre sa voix à celle d'autres délégations qui ont déjà pris la parole — nous sommes déçus et mécontents de voir que nous n'avons pas réussi à progresser et à aboutir à des résultats concrets sur deux des points inscrits à l'ordre du jour de la présente session. Je fais allusion aux directives générales pour le désarmement nucléaire et à l'examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement.

Bien sûr, notre tâche ici ne peut être considérée isolément de la Conférence d'examen et de prorogation des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui vient de s'achever. Ma délégation voudrait souligner, en particulier, que la Conférence a jeté quelques bases positives pour nous également, au sein de la Commission du désarmement, bases que nous pouvons utiliser pour parvenir à des résultats concrets, notamment pour ce qui est du point de l'ordre du jour relatif au désarmement nucléaire.

Nous pensons que nous n'avons pas réussi à tirer profit de toutes les possibilités qui s'offraient, mais cela ne doit diminuer en rien l'importance historique du TNP et des résultats qui ont effectivement été obtenus à la Conférence, à savoir la prorogation indéfinie du Traité et l'adoption de documents importants qui ont permis de promouvoir davantage la pleine mise en oeuvre du Traité à l'avenir et de renforcer l'efficacité des mécanismes d'examen de son fonctionnement. Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence les énormes progrès accomplis par les États nucléaires et, notamment, par mon pays, dans le domaine du désarmement nucléaire. Pour nous, les progrès réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire, et en fait le désarmement nucléaire lui-même, ne sont pas des sujets vides de sens, puisqu'il s'agit de milliards de dollars dépensés pour faire du désarmement nucléaire une réalité et nous n'avons jamais admis qu'aucun progrès n'ait été fait à cet égard.

En outre, je voudrais souligner que ce sont précisément les résultats de la partie de la Conférence de 1995 consacrée à l'examen du TNP qui encouragent à avancer davantage sur la voie du désarmement. En particulier, les questions hautement prioritaires englobent désormais la conclusion, le

plus rapidement possible, d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et maintes délégations, y compris celles des puissances nucléaires, se précipitent à Genève pour accélérer les travaux sur ce point. Nous voudrions donc à nouveau insister sur le fait que le mouvement ici ne s'est pas ralenti mais que, comme toujours, il s'intensifie réellement.

Pour ce qui est de la Commission du désarmement, ma délégation admet qu'il nous faut un ordre du jour réaliste et que nous devons y songer sérieusement. Nous sommes néanmoins convaincus que nous disposons d'une base positive pour mener à bien nos travaux. En fait, bon nombre des formulations sur lesquelles nous sommes tombés d'accord à la Conférence d'examen du TNP pourraient être reprises dans les documents que nous avons essayé d'élaborer plus avant à cette session.

Nous pensons également qu'il nous faut ici être clairs sur le fait qu'un accord et des résultats concrets ne pourront être obtenus que par le compromis et le rejet de tout schéma artificiel, approche théorique, et ainsi de suite. Nous sommes convaincus que le bon sens prévaudra et que, l'année prochaine ou dans un avenir très proche, nous serons en mesure d'obtenir des résultats plus concrets à la Commission du désarmement.

M. Sha Zukang (Chine) (*interprétation du chinois*): La présente session de la Commission du désarmement est sur le point de s'achever après deux semaines de travail. Nous rendons hommage au talent et à la sagesse dont vous, Monsieur le Président, avez fait preuve à la tête de nos délibérations et aux efforts que vous avez déployés pour permettre à la Commission de progresser. Nous remercions également les Présidents des trois Groupes de travail, le Secrétaire de la Commission du désarmement, M. Lin Kuo-Chung, les membres du secrétariat et les interprètes pour le travail considérable qu'ils ont accompli.

À la présente session, la Commission du désarmement n'a pas réussi à dégager un consensus sur deux points : le désarmement nucléaire et l'examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement. C'est regrettable. Toutefois, la délégation chinoise est d'avis que les différents pays ont eu des discussions sérieuses et constructives sur les questions dont la Commission était saisie.

À cause des changements propices à la paix et à la sécurité internationales qui se sont produits au plan international, des progrès ont pu être faits dans le domaine du désarmement nucléaire au cours de la première moitié de la

décennie des années 90. Toutefois, les objectifs fixés par la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement n'ont pas encore été atteints. Les pays doivent poursuivre leurs efforts à cet égard. Comme le souligne la Déclaration, les pays possédant les plus grands arsenaux ont une responsabilité particulière pour ce qui est de la réalisation des divers objectifs du désarmement, dont le désarmement nucléaire.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace reste une question d'intérêt majeur pour la communauté internationale, et certains événements des dernières années sont préoccupants à cet égard. Nous pensons que vu les profonds changements dans la situation internationale, les circonstances actuelles sont très prometteuses pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace et l'utilisation pacifique de ce dernier. La communauté internationale doit poursuivre ses efforts pour veiller à ce que l'espace soit utilisé à des fins exclusivement pacifiques.

L'octroi de garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires continue d'être un sujet de vive préoccupation pour nombre de ces États. À cet égard, la résolution 984 (1995) du Conseil de sécurité est une mesure positive. Toutefois, les délibérations tenues à la présente session de la Commission du désarmement ont montré que nos efforts sont très loin de répondre aux exigences et aux attentes de la grande majorité des États non dotés d'armes nucléaires. La communauté internationale, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, doit poursuivre ses efforts en vue de la conclusion rapide d'un instrument internationalement contraignant sur le non-recours en premier aux armes nucléaires et sur la non-utilisation d'armes nucléaires contre les pays qui ne possèdent pas d'armes nucléaires et dans les zones exemptes d'armes nucléaires.

Les essais nucléaires sont — à juste titre — une question qui préoccupe beaucoup les États non dotés d'armes nucléaires. La Chine a toujours considéré qu'une interdiction des essais nucléaires — à l'instar du non-recours en premier aux armes nucléaires, de la non-utilisation des armes nucléaires contre les États non dotés d'armes nucléaires et de la non-prolifération nucléaire — représente un pas en avant vers une interdiction complète du recours aux armes nucléaires et l'élimination totale de ces armes. À cet égard, nous notons avec plaisir que les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais ont déjà commencé et que des progrès sensibles ont été faits. Nous espérons que les négociations se dérouleront sans heurts et qu'elles conduiront à la conclusion d'un traité, au plus tard fin 96.

La Chine a constamment fait preuve de la plus grande retenue en matière d'essais nucléaires, et notre attitude n'a pas changé sous l'influence d'événements ou de circonstances particuliers. Bien que la Chine ait à plusieurs reprises imposé un moratoire temporaire sur ses essais nucléaires, notre position et nos avis sur la question ne nous ont jamais conduits à déclarer un moratoire *per se*.

Comparés aux essais nucléaires des pays possédant les arsenaux nucléaires les plus importants et les plus modernes — qui ont effectué plus de 1 000 essais nucléaires —, les essais de la Chine ont été très limités. La Chine a pris part de façon active et sérieuse aux négociations en vue d'un traité d'interdiction complète des essais et elle s'est à plusieurs reprises engagée à ne pas effectuer d'essai nucléaire après l'entrée en vigueur d'un traité d'interdiction complète des essais. Comme elle l'a toujours fait, la Chine coopérera résolument avec les autres membres de la Conférence du désarmement pour conclure un traité sur cette question dans les meilleurs délais.

Le Groupe de travail chargé du point de l'ordre du jour relatif aux transferts internationaux d'armes a mené, sous la direction de l'Ambassadeur Hoffmann d'Allemagne, des discussions très sérieuses sur les problèmes de paix et de stabilité que posent dans certains pays et régions les transferts non réglementés d'armes classiques, en général, et les transferts illicites d'armes en particulier. Nous pensons qu'il importe de formuler dans ce domaine des directives qui soient acceptables pour tous les pays. Nous espérons qu'en nous basant sur le travail fait cette année, nous serons en mesure, à la prochaine session de la Commission du désarmement, d'engager des délibérations sérieuses visant à formuler des directives en matière de transferts internationaux d'armes, de transferts illicites, notamment.

Questions diverses

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Aucune délégation ne souhaite faire de déclaration dans le cadre de ce point de l'ordre du jour. Puis-je donc considérer que la Commission a achevé l'examen de ce point?

Il en est ainsi décidé.

Déclaration du Président

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Alors que la Commission du désarmement des Nations Unies est sur le point d'achever sa session de fond pour 1995, je voudrais, en ma qualité de Président, dire quelques paroles

en guise de conclusion. Je me limiterai à certains aspects de nos travaux à cette session sans tenter de spéculer sur les perspectives d'avenir, tâche qui pourrait s'avérer par trop ambitieuse.

Je voudrais remercier toutes les délégations qui ont fait des déclarations sur les résultats obtenus cette année par la Commission du désarmement à sa session de fond, qui reflètent la situation en matière de limitation de la course aux armements, nucléaires notamment. Nous avons également entendu exprimer des idées intéressantes sur la façon dont la Commission du désarmement pourrait procéder à l'avenir. J'espère que les délégations les étudieront pendant la période intersessions.

Cette session de la Commission du désarmement s'est tenue dans des circonstances que l'on peut seulement qualifier d'exceptionnelles et uniques. La Conférence d'examen et de prorogation des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui a précédé la session de fond de la Commission du désarmement, semble avoir eu un puissant impact sur nos travaux, qu'elle a dominés. En dépit des laborieux efforts et de la détermination des Présidents des Groupes de travail I et III — l'Ambassadeur Valencia Rodríguez, de l'Équateur, et l'Ambassadeur Gambari, du Nigéria, auxquels nous sommes profondément reconnaissants — nous constatons avec regret que le succès nous a échappé et que notre échec reflète les divergences profondes et fondamentales qui subsistent sur des questions liées au désarmement nucléaire.

Il n'en reste pas moins que je suis tenté d'ajouter que les attentes ont peut-être été quelque peu excessives, en particulier à la lumière des résultats de la Conférence sur le TNP. J'avais pensé que vu le succès d'ensemble de cette conférence, certains des principaux protagonistes auraient pu faire montre de plus de compréhension et de souplesse. De même, je voudrais dire qu'il serait également peu avisé d'adopter une attitude excessivement négative. En d'autres termes, j'attendais plus de souplesse et de compréhension de toutes les parties.

L'incapacité de parvenir à un accord au sein de deux Groupes de travail ne doit pas entamer notre volonté de persévérer dans nos démarches communes. De même que cela ne peut ni ne doit servir de prétexte commode pour remettre en question la Commission du désarmement elle-même.

À ce sujet, il est très important que le Groupe de travail II, chargé de la question des transferts internationaux d'armes, ait fait des progrès spécifiques et jeté des bases

solides pour la conclusion fructueuse de ses travaux l'an prochain — notamment le progrès que représente l'accord intervenu sur la portée et la structure du document. Nous exprimons notre reconnaissance à l'Ambassadeur Wolfgang Hoffmann, de l'Allemagne, pour son rôle dirigeant dynamique et efficace.

Puisque nous avons achevé l'examen de deux points cette année, il serait peut-être bon de réfléchir aux nouveaux points qu'on pourrait éventuellement inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session de fond. J'espère que les consultations officieuses entreprises à ce sujet permettront de transformer les idées avancées en quelque chose de spécifique qui reçoive l'appui de toutes les délégations.

Avec les autres membres du Bureau, je compte bien poursuivre, plus tard dans l'année, nos consultations à ce sujet avec les délégations, tant au cours de la cinquantième session de l'Assemblée générale que pendant la session

d'organisation de la Commission. Je compte également oeuvrer avec les membres au sujet du ou des projets de résolution relatifs aux travaux de la Commission du désarmement de cette année qui seront présentés à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Avant de terminer, je tiens à remercier sincèrement tous les vice-présidents et le Rapporteur de la Commission, M. Alaa Issa, de l'Égypte, de leur étroite coopération et de leur appui soutenu. Je suis certain que tous les membres de la Commission se joignent à moi pour remercier très sincèrement le Centre pour les affaires de désarmement, placé sous la direction de Prvoslav Davinić, de son appui compétent et hautement professionnel. Nous sommes particulièrement reconnaissants à M. Lin Kuo-Chung, le Secrétaire de la Commission du désarmement, ainsi qu'à M. Timur Alasaniya, à M. Mohammed Sattar, à Mme Carolyn Cooper et à Mme Lucy Webster, qui ont travaillé en qualité de secrétaires et de secrétaires adjoints des Groupes de travail. Leurs conseils et leur aide nous ont, comme toujours, été indispensables.

Nous adressons tous nos remerciements aux interprètes, au personnel du Service des conférences, aux préposés aux documents et à tous les autres fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU qui ont contribué au bon déroulement des travaux de la Commission.

Enfin, je tiens à exprimer, au nom de tous les membres du Bureau élargi et en mon nom personnel, mes remerciements sincères à toutes les délégations pour leurs encouragements et pour les paroles aimables qui nous ont été adressées.

Clôture de la session

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare close la session de fond de 1995 de la Commission du désarmement.

La séance est levée à 13 h 15.